

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre de Membres  
en exercice :

10

Membres votants :

10

Membres absents :

0

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HABSHEIM ET ENVIRONS

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 10 avril 2024  
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

#### Votants (10) :

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,  
Mme Silvana GIRARD.

#### Procurations de vote (2) :

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.

#### Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

◆◆◆◆

#### Point 10 de l'ordre du jour

##### Secteur Enseignement

##### Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel

SOUS-PREFECTURE  
11 7 AVR. 2024  
DE MULHOUSE

En 2023, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel. Il est proposé de maintenir cette aide financière, soit pour l'ensemble des 2 collèges :

Collège de RIXHEIM                      695 élèves  
Collège de HABSHEIM                    293 élèves  
**988 élèves X 20,65 € = 20.402 €.**

Cette enveloppe est à répartir selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains, soit :                      5.101 € pour 36.770 m<sup>2</sup>
- ¼ selon la surface totale des planchers, soit :                      5.101 € pour 14.873 m<sup>2</sup>
- ½ selon le nombre d'élèves, soit :                                      10.200 € pour 988 élèves.

La répartition de l'enveloppe entre les 2 collèges s'opère ainsi au prorata selon les 3 critères :

A REPARTIR		COLLEGE DE HABSHEIM		COLLEGE DE RIXHEIM	
Selon	Montant	Prorata	Montant	Prorata	Montant
Terrains 36.770 m <sup>2</sup>	5.101 €	18.070 m <sup>2</sup>	2.507 €	18.700 m <sup>2</sup>	2.594 €
Planchers 14.873 m <sup>2</sup>	5.101 €	5.893 m <sup>2</sup>	2.021 €	8.980 m <sup>2</sup>	3.080 €

988 élèves	10.200 €	293 élèves	3.025 €	695 élèves	7.175 €
<b>TOTAL</b>	<b>20.402 €</b>		<b>7.553 €</b>		<b>12.849 €</b>

### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 12.849 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 7.553 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2024.-

**SOUS-PREFECTURE  
17 AVR. 2024  
DE MULHOUSE**

◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance :

Patrice WINDHOLTZ

#### Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024